

**Rencontre avec les guides de chasse à l'original
Réserve faunique des Laurentides
26 février 2003**

Étaient présents :

M. Sylvain Boucher, SEPAQ de la réserve faunique des Laurentides
M. Denis Boivin, SEPAQ
M. Steve Lemay, guide de chasse à l'original, Réserve faunique des Laurentides
Yves Leblanc, Tecsalt
Christiane Rompré, Hydro-Québec

Guide d'entrevue

Profil des guides de chasse

1. Depuis combien d'années travaillent les guides dans la réserve faunique des Laurentides? Dans quel secteur oeuvrent-ils ou ont-ils œuvré (secteurs de chasse 64, 66 et 68)?

*M. Steve Lemay est guide dans le secteur 66 de la réserve depuis 5 ans.
M. Denis Boivin n'est plus guide à l'heure actuelle mais l'a été pendant 5 ans dans la zone 64. M. Normand Lizotte, actuel guide dans la zone 64, n'était pas présent à la rencontre.*

2. Comment s'effectue la répartition des guides pendant la chasse (un par secteur pour la durée de la chasse?)
3. Durée des séjours d'un guide? La durée de la chasse, certaines périodes seulement, etc.

Dans les secteurs en plan américain de la réserve des Laurentides (soit les secteurs 64, 66, 67, 8, 69, 70 et 71), les guides sont sur place durant toute la durée de la chasse. Ils accueillent donc tous les groupes, qui se succèdent à tous les cinq jours. On accueille un total de 49 groupes pour les 7 secteurs, soit 7 groupes par secteur par saison de chasse. Après la saison régulière de chasse débute la chasse réservée pour les Hurons de Wendake.

La chasse à l'original débute quelques jours après la Fête du travail.

Connaissance du territoire

4. Comment se fait le repérage des bêtes?

À l'heure actuelle, le repérage des bêtes se fait quelques jours avant l'ouverture de la chasse. M. Lemay et M. Lizotte (qui a fourni l'information verbalement à Yves Leblanc puisqu'il ne pouvait être à la réunion) font du repérage de pistes autour des miradors et des salines et le long des chemins existants.

À l'époque où il était guide, M. Boivin circulait en VTT sur les chemins existants (du côté ouest de la rivière, notamment dans le secteur du lac Daoust) et empruntait la piste de motoneige (365). Il circulait également sur la rivière Pikauba en canot pour faire du repérage en berges. Le repérage en canot ne se fait plus, puisque les nombreux chemins forestiers, en rive est de la rivière, facilitent désormais l'accès au territoire.

5. Quels sont les zones les plus fréquentées / secteur?

Les zones les plus fréquentées du secteur 66 sont la zone du ruisseau des Angers et le secteur du lac Chouinard (ou rivière Sawin), situé au nord de la route 35. Dans la zone 64, le secteur le plus prisé actuellement est situé du côté est de la rivière Pikauba, parmi les zones de coupe récente de la Louisiana Pacific, à la hauteur des méandres.

6. Ces zones sont-elles les mêmes d'une année à l'autre?

L'activité forestière dans le secteur 64 contribue grandement à l'ouverture du territoire et aux changements dans les lieux de chasse dans ce secteur. L'ouverture des chemins forestiers et l'abondance de la coupe forestière dans des peuplements favorables à cette espèce explique que les secteurs fréquentés par les guides changent dans ce secteur.

7. Où sont localisés les principaux aménagements utilisés pour la chasse à l'orignal dans le secteur touché par le projet? Outre les miradors et les salines, y a-t-il d'autres types d'aménagement pour favoriser la chasse (ex. aires de tir) ?

M. Boucher nous a déjà transmis le fichier informatisé localisant les miradors et les salines installés en 2002. L'installation des miradors dans la réserve a été réalisée pour la première fois en 2002.

8. Y a-t-il des portions des secteurs de chasse concernés qui présentent un bon potentiel de chasse mais qui sont difficiles d'accès, donc peu susceptibles d'être exploités (les identifier sur la carte et estimer la proportion du secteur touché)?

Dans le secteur 64, le secteur du lac Ruel comporte de beaux plateaux propices à l'original mais ces plateaux sont très difficiles d'accès. Il en est de même pour le secteur du lac Vaseur.

Dans le secteur 66, le côté ouest de la rivière Pikauba, au sud et au nord de la route 35, présente un bon potentiel pour l'original. Cependant, les chemins existants nécessitent des investissements afin de les réhabiliter : nouveaux ponceaux, chemins à réaménager ou à prolonger, etc.

9. Quel type d'aménagement est privilégié pour améliorer la qualité de la chasse?

Les principaux aménagements permettant d'améliorer le succès de chasse est l'installation de miradors combinée à des salines et l'ouverture de couloirs de tir dans des secteurs forestiers très denses. M. Boucher évalue à 1500\$ les coûts d'achat et d'installation des miradors à l'heure actuelle. Il est souligné que la firme Canac Marquis fabrique des miradors dont la base en treillis métallique est très légère, pour 1 000\$.

Les couloirs de tir sont aménagés de manière à intercepter les déplacements des orignaux (par exemple, dans une vallée (saddle). Ces couloirs, de forme triangulaire, ont environ 200 m de longueur par 50 m de largeur (en son point le plus large). A l'heure actuelle, ces coupes sont effectuées par du personnel de la SEPAQ. La localisation des couloirs doit être effectuée par les guides de chasse qui connaissent bien le territoire et les déplacements types des orignaux.

L'efficacité des salines ne se fait sentir qu'après quelques années. Le déplacement des salines installées en 2002 dans le secteur des travaux ne serait donc pas une mesure d'atténuation efficace. Par contre, il serait important d'installer de nouvelles salines dès le printemps 2003 à l'extérieur de la future zone des travaux et de circulation des véhicules lourds (dans l'axe du lac Daoust) afin de favoriser l'aménagement de lieux de remplacement pour la chasse le plus tôt possible avant le démarrage du projet.

La possibilité d'aménager des vasières pendant les travaux de construction est évoquée. Ces aménagements pourraient être peu coûteux puisqu'on utiliserait la machinerie en place pendant la période des travaux pour effectuer les travaux. Il s'agit de décaper une grande surface, d'installer un géotextile, de recouvrir de matériel et d'installer des salines sur ces espaces.

La possibilité d'effectuer des coupes de rajeunissement le long du sentier 365, en rive gauche de la rivière, est également évoquée. En effet, les peuplements

forestiers sont matures dans ce secteur, puisque l'activité forestière est concentrée en rive droite. Par conséquent, il s'agit d'un secteur présentant moins de nourriture pour l'orignal que la rive est de la rivière.

10. Quel est le type d'aménagement qui présente le plus de difficulté ou qui représente une problématique plus importante à réaliser.

La fréquentation des salines s'établit progressivement quelques années (3 ou 4) après leur installation, au gré du développement des habitudes chez l'orignal. Comme on ne peut escompter qu'une saline sera fréquentée dès la première année de son installation, on peut supposer que la mise en place de nouvelles salines à l'extérieur des zones de travail du chantier Pikauba ne peut constituer à elle seule une mesure valable. Par ailleurs, il est important d'installer les salines au printemps, puisque c'est à ce moment précis que le besoin en calcium se fait sentir chez l'orignal.

Enfin, l'amélioration de chemins d'accès et l'ouverture de couloirs de tir dans des secteurs isolés des aires de travail et de circulation sont des mesures présentant un grand intérêt dans le cadre du projet Pikauba.

Pratique de la chasse

11. Quel type de chasse pratiquent les chasseurs du secteur des Portes de l'Enfer (armes à feu, arc, arbalète)?

La chasse à la carabine est la plus pratiquée. Toutefois, l'arbalète devient de plus en plus populaire. Il est à souligner qu'à l'heure actuelle, un périmètre de protection d'un km est établi autour des chalets. Il n'y a pas de périmètre de protection autour des routes.

12. Quelles sont les heures de chasse privilégiées dans une journée : le matin, l'après-midi, le soir?

Toutes les heures de la journée présentent un intérêt pour le chasseur, du lever au coucher du soleil. On se rend en premier lieu sur les sites principaux de chasse en camion. Avant le début du soleil jusqu'au milieu de la matinée, l'utilisation des miradors est plus marquée. Par la suite, et surtout les journées sans vent, les guides incitent les clients à arpenter les sentiers, à pied ou en VTT. On chasse à nouveau à l'affût (mirador) en fin de journée.

13. Comment accède-t-on aux secteurs de chasse ? Chemins forestiers, cours d'eau? Quels moyens de transport?

L'accès aux secteurs de chasse se fait en camion.

14. La rivière Pikauba est-elle utilisée pour circuler ou patrouiller des secteurs de chasse? Si oui, où se fait la mise à l'eau?

La rivière Pikauba n'est plus utilisée pour patrouiller ou pour faire du repérage. Cette pratique n'est plus nécessaire puisque le réseau routier des forestières s'est considérablement étendu, autour de la rivière, depuis quelques années.

15. Quelles sont les règles d'utilisation des VTT pour la chasse : accès au territoire, patrouille de chasse?

À l'heure actuelle, la SEPAQ fournit un VTT par groupe de 4 chasseurs dans les secteurs en plan américain..

16. Pour chaque secteur de chasse concerné (64, 66 et 68), combien de bêtes ont été abattues cette année? Le succès de chasse est-il constant d'une année à l'autre ? Si oui, à quoi est-il attribuable?

Les zones de chasse en plan américain touchées par le projet sont les zones 64 et 66 principalement. La zone 68, difficilement accessible par route, a été remplacée par la zone 67 pour le plan américain. M. Boucher nous fournira les données de fréquentation et de succès de chasse pour les deux dernières années.

17. Où sont localisés les principaux lieux d'abattage (ex. en bordure de plan d'eau, de chemin, secteurs de coupes forestières, etc.)? À quel type de chasse correspondent-ils? (à l'affût, avec ou sans mirador, en patrouille terrestre, à partir d'un plan d'eau, etc.)

Tous les lieux d'abattage du guide Normand Lizotte (zone 64) depuis deux ans sont localisés sur la rive droite de la rivière Pikauba, à la lisière des zones déboisées.

Les principaux lieux d'abattage de Steve Lemay (zone 66) sont situés dans le secteur de la rivière Sawin et autour du Bras des Angers.

Une carte des lieux d'abattage des deux dernières années a été produite par Tecsalt.

18. Pour chacun des secteurs de chasse concernés, quelle est en général, la proportion de la chasse pratiquée à l'affût (avec ou sans aménagements), en patrouille terrestre, en patrouille à partir de plans d'eau ;

La chasse à l'orignal se pratique de plus en plus avec les miradors, donc à l'affût. La clientèle vieillissante des chasseurs demande de plus en plus de confort dans sa pratique : miradors, utilisation de VTT, etc.

19. Les abords de la rivière Pikauba présentent-ils un intérêt particulier pour la chasse?

Les abords directs de la rivière Pikauba ne présentent pas un intérêt majeur pour la chasse puisque le milieu humide comprend une bonne proportion d'aulnaie, qui ne constitue pas une nourriture appropriée pour l'orignal. Par contre, les flancs de la vallée de la Pikauba, du côté est, sont très propices. Le secteur ouest, par contre, est moins accessible que le secteur est puisque la coupe forestière a été effectuée il y a longtemps. Par conséquent, le couvert forestier, plus mature, fournit moins de nourriture à l'orignal que les zones fraîchement déboisées.

20. L'accroissement de la coupe forestière présente-t-elle des inconvénients ou des avantages. À quels points de vue : accès, nourriture accrue, etc.

La coupe forestière présente de nombreux avantages pour la chasse à l'orignal : le déboisement favorise l'augmentation de la visibilité pour les chasseurs de même que l'accessibilité à de nouveaux territoires de chasse. La repousse constitue un nourriture prisée par l'orignal.

Les pratiques des compagnies forestières peuvent par contre constituer une contrainte à la chasse. Par exemple, les ententes conclues entre elles et la SEPAQ pendant les périodes de chasse (activités réduites pendant la chasse) ne sont pas toujours respectées. Ainsi, la SÉPAQ a reçu des demandes de remboursement de la part de certains clients qui se plaignaient du bruit généré par les forestières pendant les travaux.

21. Les effets de la coupe forestière se font-ils sentir sur une longue période?

L'effet positif des coupes forestières sur la chasse à l'orignal se fait sentir pendant une dizaine d'années.

Profil de la clientèle

22. De façon générale, quelle est la provenance des chasseurs?

La clientèle de la réserve faunique pour la chasse à l'orignal est à 100% québécoise.

23. Quelle est la proportion des groupes de chasseurs qui sont fidèles d'année en année à un endroit donné d'un secteur de chasse?

M. Boucher juge que 95% des chasseurs à l'orignal revient dans la réserve pour la chasse. Pour l'année 2003, 44 groupes (sur 49 possibilités) ont déjà réservé leur place.

24. Quel type de chasse préfère la clientèle en plan américain (à l'affût, en patrouille, etc.)?

La clientèle en plan américain accorde une préférence à la chasse à l'affût, donc avec des aménagements favorisant confort et succès de chasse.

Le projet

25. Impacts du projet de réservoir Pikauba sur l'orignal et les pratiques de la chasse des guides du secteur : les perceptions des gestionnaires de la SEPAQ et des guides

Les impacts du projet sur les pratiques de chasse dans le secteur des travaux (période de construction) : le bruit engendré par la circulation des véhicules lourds est très préoccupant. La circulation intensive liée notamment au transport des matériaux granulaires et à la zone immédiate des travaux nécessitera des déplacements des zones de chasse fréquentées actuellement par les guides des secteurs 64 et 66 pour conserver le succès de chasse et l'intérêt de l'expérience de chasse elle-même. Il est mentionné que les chasseurs en plan américain sont très « jaloux » de l'exclusivité de leur territoire de chasse. La présence du chantier modifiera grandement l'intérêt que guides et chasseurs portent à certaines zones à l'heure actuelle. Les mesures évoquées pour pallier les inconvénients du chantier sont :

- 1. le développement d'accès à de nouveaux sites dans les secteurs 64 et 66, ce qui nécessitera l'amélioration de chemins existants (déboisement, installation de ponceaux, etc.)*
- 2. l'installation de nouveaux miradors et de nouvelles salines. Cette installation doit être faite très tôt cette année si on considère que l'orignal peut mettre plus de 3 ans à fréquenter assidûment les salines;*
- 3. l'ouverture de lignes de tir dans de nouveaux secteurs, notamment en rive ouest de la rivière, là où le couvert forestier est très dense.*

Il y aurait également un intérêt à préparer une publication destinée aux utilisateurs de la SEPAQ, et plus particulièrement à la clientèle de chasseurs. Réalisée conjointement par la SEPAQ et par HQ, cette brochure pourrait notamment présenter les travaux à venir, les mesures d'atténuation mises de l'avant pour éviter de perturber les activités sur le territoire, etc.

L'installation du pont de la Louisiana Pacific, il y a quelques années, a décloisonné le secteur est de la rivière Pikauba, Il constitue un lien interrive très prisé par les guides de la réserve, puisque la chasse à l'orignal dans le secteur 64 s'est déplacée de ce côté. Le maintien de ce lien après l'ennoiement du réservoir constitue un enjeu important pour la SEPAQ. Selon les personnes consultées lors de la rencontre, le futur barrage Pikauba est situé très haut par rapport aux zones fréquentées à l'heure actuelle. S'il devenait l'unique lien interrive, les chasseurs perdraient un temps considérable sur la route avant d'arriver aux secteurs propices à la chasse, en rive droite. Toutefois, il est important de préciser que le contexte légal concernant ce pont n'est pas clair. La compagnie forestière devrait en effet avoir terminé ses opérations de déboisement en rive droite pour 2005. Est-elle tenue légalement de remettre ce pont au gouvernement ou peut-elle l'enlever et le transporter ailleurs selon ses besoins? Si le pont appartient toujours à la forestière et qu'elle a l'intention de le déplacer avant la mise en eau du réservoir, le projet n'aurait alors aucun impact pratique sur l'abolition de ce lien interrive. Comme le maintien de ce lien est important pour la SEPAQ, certaines mesures d'atténuation sont tout de même évoquées à titre préliminaire pour maintenir un lien de part et d'autre du réservoir à la hauteur de l'ancien pont:

- 1. l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau à la hauteur du vieux barrage Pikauba*
- 2. l'achat d'un ponton permettant de faire traverser les chasseurs;*

3. *le réaménagement de chemins d'accès forestiers touchés, en rive droite, à la suite des travaux, qui sera nécessaire, dans tous les cas, que le lien interrive soit installé ou non. Le projet ne devrait pas soustraire de secteurs de chasse à la SEPAQ.*

Actions à prendre à court terme :

1. Préparer un fond de carte permettant de visualiser le mieux possible l'ensemble des chemins existants dans les zones 64 et 66. À l'heure actuelle, il est nécessaire d'utiliser plusieurs fonds de carte pour parvenir à se faire une bonne idée du réseau de chemins existants;
2. Prévoir une rencontre entre SEPAQ – HQ pour établir la stratégie de chantier par année et permettre ainsi à la SEPAQ d'établir un plan d'action pour s'ajuster aux modifications que subira le territoire au cours des prochaines années, si le projet va de l'avant et prioriser l'aménagement d'aires de remplacement pour la chasse à l'original.

Préparé par : Christiane Rompré, 6 mars 2003